Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 9 (1901)

Heft: 33

Artikel: La 1re lettre pastorale de l'évêque Joseph-Hubert Reinkens

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403494

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

KATHOLISCHER STUDENTENVEREIN * BERN *

LA Ire LETTRE PASTORALE
DE
L'ÉVÊQUE JOSEPH-HUBERT REINKENS [1]

Aux prêtres et aux fidèles d'Allemagne qui persévèrent dans l'antique foi catholique

SALUT DE LA PART DU SEIGNEUR !

Plus de cinquante mille catholiques d'Allemagne, qui attachent un prix incomparable à la vérité, m'ont choisi pour leur évêque par l'organe de délégués unis aux prêtres fidèles. Cette forme d'élection est inusitée et peut sembler nouvelle ; en réalité, elle est ancienne, mais on l'avait supprimée. C'est la forme apostolique, c'est la seule forme consacrée par l'Eglise. Tandis que nous paraissons innover, bien-aimés dans le Seigneur, nous sommes revenus à la légitimité première.

Pendant plus de mille ans aucune élection d'évêque n'a été considérée comme régulière et conforme aux dispositions ordonnées par les apôtres de la part de Jésus-Christ, sinon celles qui émanaient du clergé et du peuple. Les lettres de saint Bernard de Clairvaux montrent que ce mode prévalait encore au XIIe siècle dans l'Eglise d'Occident. Mais déjà l'ordonnance apostolique avait été plus ou moins fréquemment violée. Quand la charge épiscopale se fut entourée de pompe, de richesses mondaines et de l'éclat des cours, les fils puînés des potentats l'ambitionnèrent et s'efforcèrent de l'acheter à prix d'argent. Alors les souverains de la terre, au nombre desquels figurait déjà le pape de Rome, voulurent en disposer, afin de la vendre. Sous différents prétextes ils enlevèrent l'élection au peuple fidèle et au clergé des diocèses, et l'usurpèrent peu à peu. Le pape invoqua pour s'en justifier le titre de vicaire de Dieu, qu'il réclama d'une manière exclusive, tandis qu'auparavant, durant bien des siècles, tous les évêques

[1]) La traduction française de cette première *Lettre pastorale* du vénéré évêque Reinkens étant devenue rare, et sa réédition ayant été désirée, la *Direction* de la « Revue internationale de Théologie » se fait un devoir et une joie d'en favoriser et d'en recommander vivement la publicité.

s'étaient appelés eux-mêmes, et avaient appelé leurs frères dans l'épiscopat vicaires et lieutenants de Dieu. Le résultat d'une lutte de plusieurs siècles, qui entraîna les conséquences les plus fâcheuses pour la prospérité temporelle des nations aussi bien que pour la religion chrétienne, fut la suppression totale de la libre élection des évêques dans l'Eglise occidentale, et par une suite nécessaire, la perte de leur légitimité apostolique. Aujourd'hui, les souverains catholiques désignent généralement la personne des nouveaux prélats et le pape procède à leur nomination : sous les princes séparés de l'Eglise de Rome, quelques ecclésiastiques, désignés par le titre de chanoines, ont obtenu le privilège électoral ensuite d'arrangements entre le pape et les princes pour lesquels les uns et les autres étaient également incompétents sans le consentement de l'Eglise ; dans ce dernier cas, la nomination définitive appartient également à la cour romaine. Celle-ci choisit directement les évêques dans les pays non chrétiens, comme dans ceux où l'Etat et l'Eglise sont plus ou moins séparés.

Cette pratique, conquise et affermie par la violence et l'usurpation, s'appelle le droit en vigueur ; mais un tel droit, créé par les hommes, n'a rien de commun avec les règles sur l'élection épiscopale que les apôtres nous ont données.

Si les grands évêques de l'ancienne Eglise ressuscitaient au milieu de nous, un Cyprien, un Hilaire, un Martin, un Ambroise, un Augustin, ou les papes de Rome, Léon Ier, Innocent Ier, Grégoire Ier, ils ne reconnaîtraient comme valablement élu aucun des évêques actuels de l'Eglise catholique-romaine, parce qu'aucun d'eux n'a été nommé conformément à la règle constante des Pères de l'Eglise. Jamais, non jamais ils n'auraient reçu dans leur compagnie, en qualité d'évêque *catholique,* un pasteur qui n'aurait pas été choisi par le peuple et par le clergé, car ce mode d'élection était considéré comme d'ordonnance divine, et par conséquent comme immuable ; toutefois, ils l'auraient envisagé comme un véritable évêque en raison de son ordination.

C'est à partir du VIe siècle qu'a commencé la ruine de cette constitution apostolique de l'épiscopat qui consacrait l'unité de l'Eglise dans la communion du peuple et du clergé pour la libre élection de leur premier pasteur. Cette ruine a pour point de départ les usurpations de quelques pontifes romains, l'invention de documents faux et l'altération volontaire de pièces véritables. Au IXe siècle, époque où la chrétienté occidentale avait complètement oublié son histoire, le système dont les bases avaient été posées de cette façon subreptrice, fut complété par un mensonge jusqu'alors sans exemple, le recueil des fausses décrétales attribuées à Isidore

Rome se servit de cet ouvrage pour abuser les nations. Les papes Grégoire VII, Innocent III, Grégoire IX et Boniface VIII poussèrent la nouvelle théorie jusqu'à l'exagération la plus audacieuse.

En dépit de toutes les résistances du sentiment chrétien et de l'équité, l'usurpation fut victorieusement maintenue par leurs successeurs, au moyen d'une politique perfide, des terreurs de l'inquisition, des anathèmes et des interdits.

Dans cet intérêt les princes temporels furent dupés de la façon la plus insigne par les concordats que leur proposa la cour de Rome. Enfin, grâce à l'étonnante activité déployée par l'ordre des jésuites, fort de plus de huit mille membres, et par leurs innombrables auxiliaires, Pie IX put imposer violemment son autorité absolue à titre de révélation divine, et la proclamer dogme de l'Eglise romaine.

Comme, aujourd'hui, le pontife romain et les évêques habitués à l'appeler leur maître ont définitivement anéanti l'ordre institué par Dieu ; comme, au mépris des saintes Ecritures et de la tradition, ils ont défiguré la parole de Dieu par des additions humaines ; comme ils emploient leur puissance et leur autorité à la destruction de cette Eglise qu'ils devraient édifier ; comme ils ont méprisé nos supplications et tourmenté notre conscience jusqu'aux dernières extrémités, nous avons été forcés enfin d'en revenir à la forme apostolique de l'élection, pour restaurer cet épiscopat qui obéit à Dieu plutôt qu'à l'homme, et qui ne reconnaît pour maître que Dieu.

Le choix de l'Eglise est tombé sur moi, quoique j'eusse employé pour l'empêcher tous les moyens licites. Le violent combat intérieur que ce choix m'a coûté ne provient d'aucun doute sur la valeur de la chose ; la cause unique en est, bien-aimés frères, le sentiment que j'avais de mon indignité et de mon insuffisance, comparées à la grandeur d'une telle tâche, à la sublimité d'un tel objet. Néanmoins, après avoir longtemps résisté, j'ai fini par céder aux prières de vingt frères dans le sacerdoce et de cinquante-six mandataires des communautés. Et aujourd'hui, j'entre en fonction, appuyé sur la confiance que des milliers de vrais fidèles m'ont offerte au milieu des circonstances et sous les formes les plus émouvantes, appuyé surtout sur la légitimité de cette élection, la première en Allemagne, après une interruption plusieurs fois séculaire, qui émane réellement du peuple et du clergé réunis.

Je n'ai pas été nommé par le pape romain, je ne lui ai pas demandé ma confirmation dans mon office, je ne lui ai point prêté de serment. Si le droit canonique était présent dans sa force à l'esprit des fidèles, tout le monde s'aviserait de ce que déjà quel-

ques-uns comprennent, tous sauraient que le siège apostolique est vacant, attendu qu'un pape qui s'obstine dans l'hérésie est déposé, sans qu'il soit besoin pour cela d'un jugement spécial. Or incontestablement Pie IX, plongé dans les erreurs les plus graves, s'est révolté contre l'Eglise universelle, il a détruit la constitution apostolique de cette Eglise en s'attribuant à lui même, le 18 juillet 1870, la toute-puissance ecclésiastique et l'épiscopat universel comme prérogative divine, il s'est révolté lorsqu'il a prononcé que ses décisions personnelles *ex cathedrâ* étaient irréformables d'elles-mêmes, *ex se,* et non pas en vertu de l'assentiment de l'Eglise, *non autem ex consensu Ecclesiæ.* Il n'a donc pas besoin d'être d'accord avec l'Eglise, avec la mère: il la méprise. Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, l'époux de l'Eglise, n'a établi personne au-dessus de son épouse, ni dans le ciel ni sur la terre. Il a établi son Eglise juge suprême des mœurs, et il nous a commandé de traiter celui qui n'écouterait pas la voix de l'Eglise à l'égal d'un infidèle et d'un publicain. (Math. XVIII, 15-17.) Pie IX, au contraire, met sa parole au-dessus de celle de l'Eglise et il affirme qu'étant lui-même le juge suprême des mœurs, il n'est point tenu d'écouter l'Eglise. Comment pourrais-je donc me lier à l'homme qui, résistant au Seigneur, s'élève au-dessus de son épouse, par un serment qui me ferait participer moi-même à son péché? Au reste, le serment au pape est si peu nécessaire à l'office épiscopal qu'un tel serment n'a jamais existé pour les évêques de l'Orient, et qu'il n'a été introduit dans l'Occident qu'à une époque avancée du moyen âge. Dans le serment enfin que les évêques, asservis et dépouillés de leur dignité apostolique, prêtent au pape de Rome en qualité de maître et de souverain absolu, il n'est fait aucune mention quelconque des devoirs de l'évêque envers les fidèles et la religion, et de la responsabilité personnelle qui en résulte pour lui devant Dieu. Il ne s'agit que d'hommages et de prostrations, de soins à prendre pour l'extension des droits du saint-siège et de responsabilité vis-à-vis du pape. C'est une usurpation que d'exiger un pareil serment; c'est un péché contre l'Eglise.

Ce n'est pas la désignation ou la confirmation papale qui fait de l'élu légitime un évêque, c'est le sacrement de l'ordination: telle est la doctrine, telle fut la pratique de l'ancienne Eglise durant plus d'un millier d'années. Et la validité de l'ordination ne dépend point de la communion éventuelle entre l'évêque de Rome et celui qui consacre; elle a pour condition la continuité de l'imposition apostolique, en d'autres termes une série continue de consécrations par des évêques consacrés eux-mêmes, depuis les apôtres.

Je suis entré dans une de ces lignées ininterrompues par l'ordination que j'ai reçue des mains de Mgr. Heykamp, évêque des vieux-catholiques à Deventer. Il est vrai qu'à l'instigation des jésuites, la cour de Rome a commis des injustices et des violences contre l'Eglise d'Utrecht et contre toute l'ancienne Eglise des Pays-Bas depuis le commencement du dernier siècle. Il est vrai qu'on a essayé de colorer ces violences et ces injustices, il y a déjà plus de cent cinquante ans, en alléguant, par un trait d'audace insensé, que le pape est l'évêque universel, et qu'en conséquence il peut créer et détruire les évêchés et les Eglises selon son bon plaisir. Il est vrai qu'en 1853 seulement on a introduit violemment dans la Hollande une nouvelle hiérarchie épiscopale aveuglément soumise à Rome, élevant de la sorte autel contre autel. On le sait aussi: les motifs allégués pour justifier cette mesure sont un tissu de mensonges si grossiers, que l'archevêque de Xanten n'a pas pu croire à l'authenticité du bref soi-disant apostolique où l'on peut les lire. On sait que jusqu'à ce jour la province d'Utrecht est calomnieusement accusée de participer à des erreurs jansénistes. On le sait, mais tout cela ne change rien à la réalité, tout cela n'affecte en rien mon ordination. J'appartiens maintenant au nombre de ces milliers d'évêques qui n'ont jamais possédé aucun titre papal, qui pour le plus grand nombre ont exercé leur ministère et sont morts ignorés du pape, sans en être moins pour cela des évêques catholiques, reconnus comme tels et loués même par nos adversaires.

J'entre donc dans cet office en vertu de la succession apostolique et d'une élection régulière. Je m'en revêts pour secourir les catholiques fidèles dans la détresse où ils ont été plongés sans leur faute. Voici comment Grégoire Ier qualifie l'aspiration d'un homme au sacerdoce universel, que cet homme soit l'évêque de Rome ou celui de Constantinople. Il l'appelle « une entreprise « criminelle contre les commandements de Dieu, contre l'Evangile, « contre la constitution de l'Eglise et contre ses lois, une offense « à la dignité des évêques, une injure à l'Eglise universelle, un blasphème ». *(Ep. V, 18, 20 et 21.)* Il dit qu'une telle chute entraînerait la ruine de l'Eglise entière. *(Ep. VII.)* Or donc, frères bien-aimés, ce crime prémédité et préparé dès longtemps, ce blasphème que le grand pontife Grégoire Ier annonçait dans une prophétie menaçante et qu'il s'efforçait de conjurer par ses brûlantes supplications, le Seigneur m'en a fait voir l'accomplissement au concile de Saint-Pierre. En vain l'Ecriture tient-elle un langage dont aucun sophisme d'interprétation ne saurait obscurcir la clarté, *Math. XX, 25 et suiv.; I Pierre V, 2 et suiv.;* en vain Jésus-Christ a-t-il

expressément condamné l'ambition de régner chez ses disciples: on n'en a pas moins élevé un despotisme spirituel qui dépouille l'office pastoral de toute raison, de toute liberté et de toute joie, qui paralyse les plus nobles puissances de l'esprit humain, qui étouffe la conscience du libre arbitre et de la responsabilité personnelle, qui, supprimant la dignité de l'homme et du chrétien dans les âmes, les prive ainsi de toute protection contre les tentations du péché, en un mot, qui cache la pensée même du christianisme et jette un voile épais sur le conseil de Dieu. Mauvais était le but, détestables les moyens. Tous les efforts de la cour de Rome ne sont pas parvenus à dérober aux yeux des fidèles l'histoire lugubre du concile du Vatican.

Quand le Christ a fondé son royaume spirituel, ce royaume qui n'est point de ce monde (*Jean* XVIII, 36) et qui contient les trésors de la béatitude et de la sainteté, il s'est servi des moyens les plus purs pour atteindre ce but sublime, illuminant la raison, réveillant la conscience, purifiant et fortifiant la volonté. Il avait à lutter contre les obstacles accumulés sur son chemin par un sacerdoce dégénéré, qui négligeait l'homme intérieur, qui réduisait la religion à des cérémonies, qui poursuivait des buts mondains, politiques, égoïstes, et s'offrait lui-même aux hommages de la nation. Les pasteurs du peuple avaient failli à leur office, et quoique la chaire de Moïse fût occupée, notre Seigneur disait que le peuple était sans berger. Il parut dans une gloire plus grande que celle de Moïse, *amplioris gloriæ iste præ Moyse dignus est habitus (Hébr.* III, 3), il fut lui-même le grand pasteur des nations, ce souverain pasteur de la main duquel les pasteurs fidèles à son exemple recevront la couronne incorruptible de gloire, *et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam (1 Pier.* V, 4) ; il est le souverain sacrificateur des biens à venir *(pontifex futurorum bonorum)*, qui est entré dans les cieux et qui agit maintenant pour nous devant la face de Dieu, *ut appareat nunc vultui Dei pro nobis. (Hébr.* IX, 11, 24). Avant de remonter aux lieux d'où il était descendu et dont il doit redescendre (*Act.* I, 11), Jésus nous a laissé des pasteurs instruits de sa bouche à ne point chercher leur propre avantage, mais à donner à son exemple la nourriture aux nations.

Son royaume est éternel, les bergers passent; après les bons, il en vient de mauvais; il en est qui ont perdu leur premier amour, il en est qui ne sont ni froids ni bouillants, il en est qui demeurent là où est le trône de Satan (*Apoc.* II et suiv.). Mais voici, l'esprit vivifiant du Seigneur souffle par intervalles; alors les peuples s'émeuvent, leur cœur tressaille, ils cherchent du regard le

souverain pasteur des âmes, ils demandent un conducteur animé de l'Esprit du Christ. Un tel moment est arrivé pour l'Eglise catholique-romaine. Sa hiérarchie marche sur les traces du sacerdoce dégénéré de l'ancienne alliance, qui avait matérialisé la religion dans une multitude d'ordonnances vaines, qui inventait journellement de nouveaux péchés, qui proclamait l'esclavage, qui aspirait pour lui-même à la puissance politique et qui était insatiable de pouvoir, d'éclat et de pompe.

Cependant la corruption de nos jours est pire que la corruption dont s'indignait le Seigneur Jésus-Christ. Au luxe juif des cérémonies, il se mêle aujourd'hui des traits païens. On s'efforce de rendre la majesté divine visible aux yeux de la chair dans la dignité sacerdotale, on attache aux hommes qui en sont revêtus les sentiments religieux des populations, comme si Dieu s'était donné des lieutenants chargés de recevoir les adorations qui lui sont dues. En établissant, en développant le culte du sacerdoce, les évêques *se paissent eux-mêmes*. Le culte des hommes et le culte des images merveilleuses appartiennent également au paganisme.

Au lieu de conduire les troupeaux aux pâturages de Jésus-Christ, la hiérarchie romaine s'en est fait elle-même une pâture. Elle y a réussi en faisant croire au peuple qu'elle est elle-même l'Eglise, et que les promesses, les droits, les biens accordés à l'Eglise sont liés à la personne de son pontife et de ses prélats. Les enfants ont sucé cette illusion avec le lait; les souverains laïques lui ont donné une sanction dangereuse: ils n'ont eu dans leurs conventions et dans leurs concordats aucun souci de l'Eglise, mais ils ont traité exclusivement avec le pape, et ils lui ont ainsi livré, liés devant son trône, les prêtres et les fidèles de leurs Etats.

C'est ainsi que le chef de la hiérarchie est parvenu à s'entourer d'une auréole divine, que figure aux regards une triple couronne, toute rayonnante d'attributs usurpés. Unissant à ce prestige menteur la justice qui vient de la loi, le pape est devenu cet enchanteur qui détourne les fidèles d'obéir à la vérité et dont parle l'apôtre Saint Paul dans son épître admirable aux Eglises de Galatie *(Quis vos fascinavit non obedire veritati?* III, 1). Il est comblé d'or et d'honneurs par un peuple qu'il domine en despote et qu'il tourmente incessamment de ses exigences impérieuses dans le but d'en obtenir l'accroissement de son pouvoir politique. Il s'agit d'élever le pape au rang suprême de roi du monde et de souverain des souverains. Le pape n'essaie point de se dérober à cet hommage comme le fit notre Seigneur Jésus-Christ (*Jean* VI, 15), non; mais il le recherche, il le réclame.

Et le peuple, que lui donne-t-on?

Les fidèles de l'Eglise romaine ne sont plus guère instruits dans l'Evangile. La chaire d'où la parole de Dieu devrait descendre pour les abreuver ne leur apporte plus que des polémiques enflammées. On ne prêche plus Jésus-Christ, on prêche le pape, on n'enseigne plus la grâce et la vérité, on invente à l'envi de miraculeuses platitudes, on n'éveille plus l'amour du prochain, on stimule la haine, et l'anathème a pris la place des bénédictions. Mais si quelque âme avide demande que la parole de Dieu lui soit véritablement prêchée, ou désire un écrit propre à la lui expliquer, on lui déclare que quiconque écoute ou lit quoi que ce soit sans l'approbation des évêques et des prêtres de Rome commet un péché mortel. Le mot d'ordre est: « N'examinez rien.»

L'abus des indulgences et l'opinion superstitieuse que le pape dispose du purgatoire paralysent les efforts moraux. Il n'est plus question de revêtir l'homme nouveau pour vivre justement et saintement dans la vérité suivant l'ordre de l'apôtre: *Induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis. (Eph.* IV, 24.) La justification par la foi a fait place à la justification par l'assujettissement à l'homme. Les docteurs de Rome, démentant les déclarations les plus précises de notre Seigneur Jésus-Christ, nient carrément que l'adoption divine et l'amour soient le chemin du salut; ils poussent l'audace jusqu'à plaisanter sur cet amour et à l'insulter. Les trésors de grâce dont l'Eglise a l'administration ne s'ouvrent qu'à prix d'argent et moyennant des conditions jusqu'à ce jour inouïes, qu'une foi sans hypocrisie est absolument hors d'état d'accomplir. En effet, pour conférer un sacrement quel qu'il soit, depuis le sacrement du baptême jusqu'à celui de l'extrême onction, on exige du fidèle l'admisssion des énormités imaginées au dernier concile du Vatican, c'est-à-dire le sacrifice de sa raison et de sa liberté morale.

Pour baptiser un enfant, cette profession est exigée tant du père que du parrain. Telle est la pratique de ces évêques d'Allemagne, qui à Rome ont rendu témoignage à la vérité, puis qui, de retour au pays, y font passer les inventions de la cour romaine pour des commandements de Dieu.

Comme aux jours du Christ, mes biens-aimés frères, nous voyons aujourd'hui se réaliser la prophétie d'Ezéchiel. Les troupeaux sont sans bergers, les prêtres font servir les brebis à leur propre nourriture; au lieu de les guider, ils les dévorent, et les restes qui sont demeurés fidèles au Seigneur ne se trouvent plus que dans la dispersion. *Dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor... neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum, sed pascebant pastores semetipsos. (Ezéch.* XXXIV, 5 et suiv.)

Enfin, pour comble de tristesse, lorsqu'un homme essaie de réunir les brebis errantes, les faux pasteurs le diffament, le calomnient et l'accusent de sacrilège.

Elle s'accomplit aussi dans ces tristes jours, la plainte de Jérémie: *Pastores multi demoliti sunt vineam meam, conculcaverunt partem meam.* (*Jér.* XII, 10.) Ce sont les vignerons qui ont ruiné la vigne: trois ans leur ont suffi pour répandre dans la masse des infaillibilistes la plus épouvantable corruption morale. Ils ne savent plus ce que c'est qu'aimer son prochain. Ils nomment sacrilège le culte des prêtres qui n'ont pas voulu mentir et se renier devant la face de l'Eternel, ils outragent ceux qui meurent dans la vérité en leur assignant la sépulture réservée aux malheureux qui se sont tués de leurs propres mains. Sans égard aux relations existantes, aux engagements contractés, aux devoirs même de la reconnaissance, ils refusent aux anciens-catholiques, dans les rencontres journalières, ce salut qu'il n'est pas permis de refuser aux infidèles d'après l'enseignement de notre Sauveur. Ils se font un devoir d'enlever leurs moyens d'existence à leurs voisins anciens-catholiques, et de ruiner leur honneur au moyen des plus ignobles calomnies. Ils imposent à leurs sectateurs des lectures qui détruisent les principes et les sentiments chrétiens au fond des cœurs, qui aigrissent l'âme du pauvre, qui excitent sa brutalité et lui enseignent le mépris des lois. On mendie dans les sanctuaires pour de tels écrits, pour de tels journaux. Et tout cela se fait par ordre des évêques ou du moins avec leur approbation évidente; que dis-je? le pape même y pousse constamment et sans mystère, le pape ambitionne pour lui-même le premier rang parmi les insulteurs. La culture baisse, la superstition s'étend, le fanatisme devient plus sauvage, on méprise toujours plus hautement la science, on prêche la révolte avec moins de gêne.

Cependant, lorsque le mal est à son comble, Dieu est proche. Plusieurs milliers de chrétiens ont échappé à la corruption générale, ils sont dispersés sur les collines où brillent encore la parole et l'ordre de Dieu, dans les vallées où règne encore l'humilité. Aussi verrons-nous s'accomplir l'autre prophétie d'Ezéchiel annonçant que le Seigneur s'élèvera contre les pasteurs, qu'il arrachera son troupeau de leurs mains infidèles et qu'il le visitera. Il ramènera ses brebis des lieux où elles ont été dispersées aux jours des ténèbres et des nuées, il les fera remonter aux montagnes de Juda, il les paîtra dans ses gras pâturages. *Sicut visitat pastor gregem suum... sic visitabo oves meas, et liberabo eas de omnibus locis in quibus dispersæ fuerant in die nubis et caliginis... Et congregabo*

eas de terris et pascam eas in montibus Israel, in pascuis uberrimis pascam eas... ibi requiescent in herbis virentibus.

Nous qui avons entendu cette prophétie, écoutons encore la prédication de l'apôtre Paul et cet évangile auquel les anges mêmes ne sauraient en substituer aucun autre. Cet évangile nous appartient, cette prédication s'adresse à l'Eglise et non pas à un Italien qui prétend posséder seul le sens et la clef de la parole apostolique, laquelle il ne lit point. Nous le savons, nous ne fermons pas les yeux à la lumière; nous ne bouchons pas nos oreilles à ce commandement de lumière, digne du Dieu qui l'a donné, digne de l'homme auquel il s'adresse: « Examinez toutes choses et retenez ce qui est bon » (*1 Thess.* V, 21). *Omnia autem probate, quod bonum est tenete.* — « Vous êtes lumière en notre Seigneur, marchez comme des enfants de lumière.., recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu. » *Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino, ut filii lucis ambulate!... probantes quid sit beneplacitum Deo (Eph.* V, 8, 10.) — « Où est l'esprit du Seigneur, là est aussi la liberté. » *Ubi autem spiritus Domini, ibi libertas.* (*2 Cor.* III, 17.) — Vous êtes appelés, mes frères, à un état de liberté. *Vos enim in libertatem vocati estis (Gal.* V, 13.) — Pourquoi m'exposerais-je à faire juger par la conscience d'un autre la liberté que je possède? *Quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia (1 Cor.* X, 29.) « Tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché. » *Omne quod non est ex fide peccatum est (Rom.* XIV, 23.)

Ces textes, mes bien-aimés, sont les jalons et les phares qui nous ont permis de retrouver notre route quand nous avons entendu la voix qui nous appelait en disant: « La vérité vous rendra libres, *Veritas liberabit vos.* » — « Si le fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres, *Si vos filius liberaverit, vere liberi eritis (Jean* VIII, 32, 36.) » C'était la voix de celui qui est vraiment « le pasteur et l'évêque de vos âmes, *Pastorem et episcopum animarum vestrarum (1 Pierre* II, 25.)

Ayant donc clairement compris notre responsabilité personnelle vis-à-vis de la parole et des commandements de Dieu, nous sommes venus des villes et des hameaux et nous nous sommes réunis pour recevoir les grâces de l'Eglise avec une foi sans hypocrisie, avec un cœur pur, avec une conscience sans reproche, remplissant ainsi la fin des commandements qui est la charité: *Finis autem præcepti est charitas de corde puro (1 Tim.* I, 5.) Les brebis sont rassemblées au nom du Seigneur et maintenant elles me demandent d'entrer dans l'exercice du ministère épiscopal, afin que les prêtres qui craignent Dieu plus qu'un homme ne s'éteignent

point, afin que la participation aux sacrés mystères et aux grâces spirituelles ne soit plus le prix de l'argent et du mensonge, afin que la source de vie, qui semblait tarir, recommence à couler abondamment, afin que, renonçant à dominer les uns sur les autres, tous les fidèles s'appliquent à la charité dans la patience, et fassent sentir au loin l'efficace de la loi d'adoption qui nous fait enfants de Dieu.

Quel est donc ici mon office?

Et d'abord, il n'appartient point à cet office d'établir une cour princière aux costumes éclatants, mon rôle n'est point de m'entourer de serviteurs et d'un pompeux cérémonial. La soie et la pourpre, l'hermine et les couleurs contrastées, les charges, l'étiquette et les génuflexions, tout cela sont des emprunts faits à la cour des Césars antiques, tout cela s'est introduit par le péché d'orgueil dans les demeures épiscopales. Il n'appartient point à mon office de me glorifier dans des titres et suivant des rites religieux qui ne conviennent qu'à Dieu seul: par-dessus tout il ne m'appartient point de régner. Le Seigneur l'a sévèrement interdit à ses apôtres, et *Pierre* en a dissuadé les évêques en termes aussi clairs qu'ils sont touchants.

Saint Bernard de Clairvaux demande au pape Eugène III s'il estime avoir hérité de Pierre le droit de régner, et il répond: «Pierre ne pouvait pas te transmettre ce qu'il ne possédait pas. Ecoute-le plutôt lui-même: «Paissez le troupeau de Dieu... non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau.» *Pascite gregem Dei... neque ut dominantes in cleris sed forma facti gregis ex animo* (*1 Pier.* V, 2, 3.)

«Et pour que tu n'imagines point que ces mots ont été écrits dans une effusion d'humilité excessive et n'expriment pas la simple vérité des choses (le droit fondé sur le commandement du Christ), écoute encore la parole du Seigneur dans son évangile: «Les rois «des nations les traitent avec empire et ceux qui ont l'autorité «sur elles en sont appelés les bienfaiteurs: qu'il n'en soit pas de «même parmi vous:» *Dixit eis: reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur, vos autem non sic* (*Luc* XXII, 25, 26). C'est donc un fait parfaitement établi: il est interdit aux apôtres de régner.»

Ainsi dit saint Bernard (*De consid.*, II, 6). Et réellement, mes bien-aimés, ne serait-il pas aussi trop étrange et trop bizarre que le Seigneur, qui possédait la gloire auprès du Père avant que le monde existât (*Jean* XVII, 5), fût venu, d'après son propre témoignage, non pour être servi, mais pour servir: *Filius hominis non*

venit ministrari, sed ministrare (*Matth.* XX, 28), et puis qu'il eût néanmoins institué des serviteurs auxquels il aurait conféré le droit d'être servis et de régner !

Saint Bernard dit qu'un pape qui s'arroge la domination sur les hommes au nom de la foi, sera dominé lui-même par toute espèce d'injustice. « Je ne redoute pour toi ni le poison ni le glaive, écrit-il au même Eugène, autant que la tentation de régner. » (III, 2.) Mais ce qui n'appartient pas au premier entre les évêques, n'appartient à aucun évêque. L'apôtre Paul se désigne lui-même aux Corinthiens comme leur serviteur par Jésus : *Nos autem servos vestros per Jesum* (*2 Cor.* IV, 5.) L'évêque est un serviteur dans la maison des enfants de Dieu, en aucune façon il n'est leur maître. « Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu serviteur de tous, *Nunc cum liber essem ab omnibus, omnium me servum feci.* (*1 Cor.* X, 19.) »

La folie seule peut imaginer qu'il appartienne aux évêques de représenter ici-bas quelques perfections de la majesté divine, en vertu d'un miracle perpétuel qui s'opérerait en leur personne. Les fonctions épiscopales ne sont pas un privilège constitué en faveur de quelques individus préférés, c'est un office établi pour servir aux fidèles.

Quelle est donc ma charge, ô mes frères ! Je crois la connaître. Ma charge est d'annoncer ce que Dieu a révélé aux petits, mon œuvre est de prêcher du haut des toits ce qu'il a fait connaître à ses disciples dans le secret. Rien de ce que le Seigneur a dit n'est inopportun, toutes les vérités qu'il a enseignées sont opportunes, chacune d'elles est un message désiré, nulle n'est le privilège d'une caste favorisée, toutes sont pour tous, en tout temps. Eh bien, que renferme-t-il donc ce message ? — Un code de lois pénales ? Un arrêt de mort en forme de malédiction ? Non ! non ! bien-aimés ! La dette de l'humanité est clouée à la croix, elle est effacée dans le sang de celui qui n'a jugé personne, mais qui a donné sa vie pour nous. Mon message, c'est cet évangile, c'est l'agréable nouvelle, ce n'est pas la terreur de l'humanité, c'en est la joie. Mon message, c'est la vérité qui vous affranchira. Elle-même a besoin de l'air de la liberté pour répandre sa lumière, la lumière de la paix. Cette vérité, c'est Jésus-Christ. C'est lui qui d'abord apparaît au cœur avec la douce clarté de l'étoile matinale, afin que l'œil affaibli par de longues ténèbres n'en soit pas ébloui, puis qui rayonne à l'esprit fortifié dans la vérité, soleil de justice, inondant la terre et les cieux de sa lumière éclatante, pour résoudre les énigmes de l'existence et pour y manifester les secrets de l'amour divin, qui est sans limites. Aussi le vrai messager de l'évangile ne

se prêche pas lui-même et ne plaide pas les intérêts de sa corporation, car il ne sait rien sinon Jésus et Jésus crucifié. *Non enim judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum et hunc crucifixum* (*1 Cor.* II, 2.) Il crie aux nations de contempler celui qu'ils ont percé; et voici: de ce cœur entr'ouvert ruissellent les vertus divines pour restaurer l'humanité déchue, les saints mystères, les sacrements que Dieu donne à l'humanité pour l'élever à la communion de sa nature adorable.

Il appartient à l'évêque d'administrer et de distribuer ces divins mystères (*1 Cor.* IV, 1). Et le point qui importe avant tout, c'est qu'un tel administrateur soit trouvé fidèle, fidèle à son maître, qu'il n'essaie point de se mettre à la place du Seigneur, et d'user des trésors de la grâce en propriétaire. Un seul, le Saint et le Véritable, possède la clef de David, ouvre sans que personne puisse fermer et ferme sans que nul puisse ouvrir. *Hæc dicit sanctus et verus, qui habet clavem David, qui aperit et nemo claudit, claudit et nemo aperit* (*Apoc.* III, 7). Celui-là n'a confié le pouvoir des clefs qu'à l'*Eglise*, ceux qui l'exercent sont des intendants, rien au delà. Leur affaire est de dispenser ces trésors, il ne leur appartient pas de les refuser.

Ensuite, l'administrateur fidèle a le devoir d'entendre l'Eglise. La maison de Dieu où il exerce son office ne compte point d'esclaves ni de valets parmi ceux qui l'habitent; tous sont des enfants du père, et l'administrateur n'a point le droit de leur imposer des règlements nouveaux au gré de son caprice, en se fondant sur je ne sais quelle union secrète avec le Saint-Esprit dont nul n'eut jamais connaissance, pour subordonner à leur observation la participation des enfants à leur propre héritage. Il ne lui est pas permis de promulguer des commandements nouveaux, et d'inventer de nouveaux péchés mortels, pour donner aux enfants de Dieu des pierres au lieu de pain, au lieu de poisson un serpent, pour les maudire au lieu de les bénir et pour les chasser de la maison paternelle.

Enfin, lorsqu'il dispense effectivement aux enfants les grâces spirituelles, l'administrateur fidèle se souviendra que les enfants reçoivent de ses mains une part de leur propre héritage, et qu'ils n'ont point à l'acheter. Ce qu'il a reçu gratuitement, il faut qu'il le donne aussi gratuitement: « car ils ont l'esprit corrompu ceux qui s'imaginent que la piété doit leur servir de moyen pour s'enrichir. » *Existimantes quæstum esse pietatem* (*1 Tim.* VI, 5).

Il rentre dans la fonction de l'évêque de faire prévaloir dans l'esprit et dans le cœur des fidèles la religion de Jésus-Christ, c'est-à-dire d'avancer le règne de la lumière et de l'amour. Pie IX

a beau dire que l'amour du prochain ne sert de rien à celui qui ne reconnaît pas ses prérogatives divines, il ne saurait abolir la parole de l'apôtre saint Paul: « L'amour du prochain est l'accomplissement de la loi, *Dilectio proximi malum non operatur, plenitudo ergo legis est dilectio* (*Rom.* XIII, 10).» L'amour du prochain renferme en soi l'amour de Dieu, comme l'amour de Dieu renferme en soi l'amour du prochain. Si quelqu'un dit: J'aime Dieu et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur: *Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est* (*1 Jean*, IV, 20). L'amour du prochain est l'essence de la religion; c'est la religion de Jésus-Christ. Où cet amour fait défaut, toutes les pratiques extérieures ne sont qu'illusion ou coupable hypocrisie. Celui qui dédaigne l'amour, méprise Dieu, celui qui le ravale ou qui l'outrage par de frivoles allusions, celui-là blasphème. Les hommes reconnaîtront à notre amour pour eux que nous sommes les disciples de Jésus-Christ. Jésus n'a pas donné d'autre signe pour le reconnaître. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem* (*Jean XIII*, 35.)

Enfin, l'évêque doit affermir tout ordre établi de Dieu dans la conscience des fidèles. Le respect au souverain, l'obéissance aux lois, l'amour du pays, ne sont pas des dispositions louables mais étrangères au christianisme et à l'Eglise, ce sont des vertus chrétiennes et des commandements de l'Eglise: « Aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi, *Fraternitatem diligite, Deum timete, regem honorificate.*» Ces mots si souvent répétés dans le monde chrétien sont sortis de la même bouche, du même esprit et de la même pensée chrétienne. Nous les lisons dans la première épître de l'apôtre Pierre (II, 7), qui propose un peu plus haut (*ibid.* 13) l'amour de Dieu comme le motif de l'obéissance due au prince et à ses représentants: « Soyez donc soumis pour l'amour de Dieu. »

Ce n'est pas aux maîtres bons et doux seulement qu'il entend qu'on obéisse, mais encore à ceux qui sont rudes et fâcheux, et il dit que cette obéissance est une grâce, lorsque nous l'observons par motif de conscience religieuse: *Haec est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens injuste* (II, 18, 19).

Tel est aussi l'enseignement de l'apôtre des gentils. S'il est un apôtre catholique au sens éminent, c'est saint Paul, car c'est lui qui a compris le plus profondément l'universalité du christianisme et qui l'a manifestée avec le plus d'éclat dans son ministère. Véritable imitateur de Jésus-Christ, il embrassait dans sa pensée et dans son amour la totalité du genre humain. Eclairer, sanctifier la nature humaine dans l'espèce et dans l'individu, tel est le principe dont toute sa prédication est illuminée. Saisissant

l'élément religieux dans tous les rapports de la vie humaine, il a reconnu que les relations du chrétien avec l'autorité civile sont fondées sur la religion. Le juge est établi de Dieu, nous dit-il: celui qui résiste à l'autorité des magistrats, résiste à l'ordre de Dieu et encourt la condamnation de Dieu. Comme Pierre, il veut que nous soyons soumis à l'autorité non seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par motif de conscience: *Ideo subditi estote, non solum propter iram sed etiam propter conscientiam* (*Rom.* XIII, 1, 5). Il n'admet point ici de réserves mentales, pas plus que Jésus n'en admettait lorsqu'il disait: « Rendez à César ce qui est à César. » (*Math.* XXII, 21.) Ce qui est à César, ce n'est pas le domaine de la croyance, c'est le domaine de la force et du droit, mais ce domaine est à lui directement, en vertu de l'ordre établi de Dieu. Il appartient donc à la charge apostolique d'exhorter à l'obéissance envers l'autorité civile à cause du Seigneur, et l'évêque qui incite à l'insubordination trahit sa charge et déshonore la cause de Jésus-Christ.

Tels sont, bien-aimés dans le Seigneur, les devoirs de l'office où nous sommes entré, devoirs complexes et variés, mais dont tous les rameaux sortent d'une seule tige.

Deux ennemis puissants s'opposent à l'accomplissement de notre tâche: le matérialisme religieux et l'indifférence religieuse, tous deux engendrés, nourris tous les deux par la funeste hérésie romaine dans l'Eglise d'Occident.

Le matérialisme ecclésiastique fait de la religion une émotion des sens, il la réduit au mécanisme de l'administration et du rituel, il lie le Saint-Esprit à tels lieux, à tels individus dont il fait l'objet du culte, il puise une force toujours nouvelle dans l'amour du merveilleux et dans l'instinct superstitieux d'un peuple habilement séparé de la tradition et de la Sainte-Ecriture. L'esprit a soufflé, l'esprit est passé, la vie religieuse est éteinte. Aux pauvres âmes accablées sous ce matérialisme abrutissant, nous prêcherons avec Jésus-Christ: C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien, les paroles que je vous dis sont esprit et vie: *Spiritus est qui vivificat, caro non prodest quidquam; verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt* (*Jean* VI, 64).

Elles ne nous entendent point, hélas! car leurs yeux sont aveuglés, leurs oreilles sont bouchées, mais nous ne nous lasserons point de leur répéter les paroles de la vérité.

Ils sont légion les indifférents, que le tintement de l'or et le bruit des affaires ont rendus sourds aux récits des œuvres de Dieu, sourds aux louanges des gloires de Dieu, sourds aux célestes har-

monies de paix et d'éternel amour que nous apporte l'évangile. Nul ne saurait compter leur nombre. Ils forment la masse sur laquelle nos adversaires fondent leurs calculs.

Nous trouvons encore à droite et à gauche de notre chemin les indécis, les cœurs partagés, dont les uns nous crient : Peut-être allez-vous trop loin, et les autres : Peut-être n'allez-vous pas assez loin. Je leur répondrai : Nous irons jusqu'où l'esprit de Jésus-Christ nous mènera, nous n'irons pas plus loin. Si vous pensez être mieux inspirés de cet esprit, eh bien, venez, aidez-nous, guidez-nous s'il le faut : mais de rester oisifs tout le jour, tandis que la vigne du Seigneur a besoin d'ouvriers et que le travail y commence, que vos jugements soit bien ou mal fondés, c'est un péché.

Reconnaissons-le maintenant avec actions de grâce, nombre de ceux qui avaient été scandalisés par le matérialisme religieux de Rome sont revenus avec joie au culte chrétien depuis qu'ils y ont retrouvé la décence et la piété.

Et nous, bien-aimés dans le Seigneur, nous qui par la grâce divine avons été appelés des ténèbres à la pleine lumière, notre affaire est avant tout de nous affermir dans la justice et dans la vérité, de faire triompher absolument le règne de Dieu dans notre âme, afin que la vie de l'esprit et les fruits de l'esprit se trouvant manifestés en nous, il se produise à la face des nations un véritable renouvellement du christianisme dans sa limpidité première et dans son irrésistible beauté. Alors l'espérance de voir guérir les maux causés à l'Eglise par l'établissement d'une domination spirituelle, cette espérance qui fait déjà notre force et qui s'affermit de jour en jour, finira par grandir jusqu'à la certitude.

La chrétienté a profondément souffert, d'abord du schisme entre l'Eglise latine et l'Eglise d'Orient, puis du schisme dans la latinité. La domination de Rome n'a pas procuré l'unité dont elle se réclame, elle a provoqué la division, parce qu'elle a détrôné l'amour pour mettre la force à sa place. Nous aspirons à restaurer l'unité, nous y travaillons par la guerre et nous portons inscrits sur nos drapeaux cette double devise : « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé en Jésus-Christ. *Fundamentum enim aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, quod est Christus Jesus* ». (*Cor.* III, 11.) Et encore : « Tout ce qui ne se fait pas selon la foi est un péché. *Omne autem quod non est ex fide, peccatum est* ». (*Rom.* XIV, 23).

Donné le 11 août 1873.